



Département d'évaluation des formations (DEF)

ATELIER DE PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS VAGUE A

Lynne Franjié
Directrice du DEF

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2024



PROGRAMME

Introduction : Le périmètre et le calendrier général de la vague A

1. Les objectifs et les principes de l'évaluation

- L'évaluation des formations
- L'évaluation intégrée des établissements

2. Les référentiels de l'évaluation des formations

- Référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle
- Référentiel d'évaluation des formations du 3^e cycle

3. Le processus d'évaluation des formations

- L'autoévaluation des formations
- L'évaluation du projet de formations du 1^{er} et du 2^e cycle
- Les rapports d'évaluation des formations
- Les comités et le calendrier d'évaluation des formations



INTRODUCTION

L'ÉVALUATION DES FORMATIONS EN VAGUE A



VAGUE A

LE PÉRIMÈTRE DE LA VAGUE

LA VAGUE A EN CHIFFRES



1507 FORMATIONS

693 formations du 1^{er} cycle

- 296 licences
- 246 licences professionnelles
- 134 BUT
- 14 DEUST
- 3 diplômes d'établissement conférant le grade de licence

632 formations du 2^e cycle

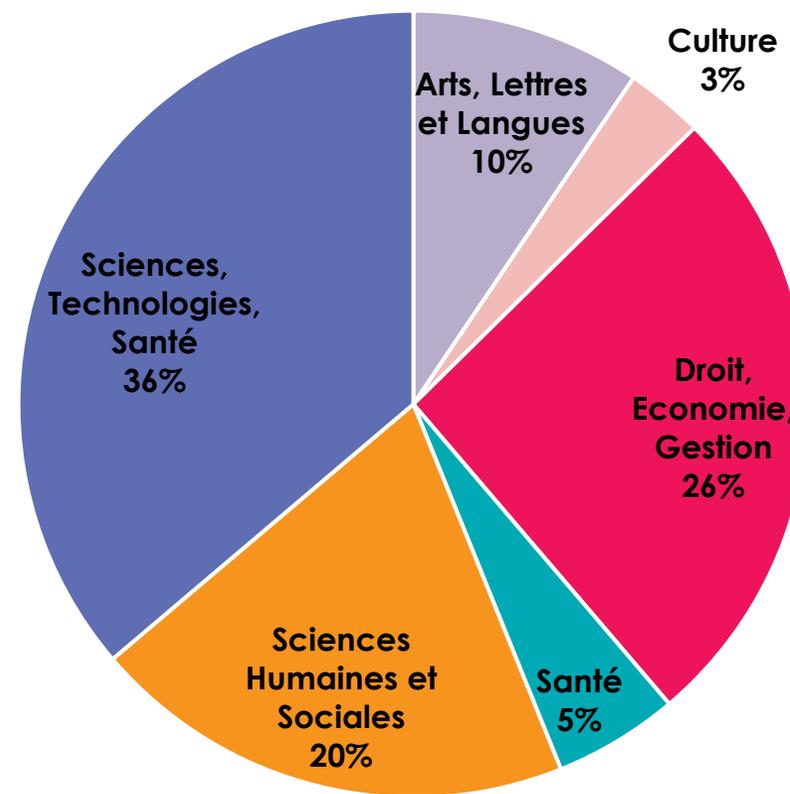
- 624 masters
- 3 diplômes d'IEP
- 4 diplômes d'établissement conférant grade de master
- 1 diplôme de l'ENS

74 formations de santé

46 formations du domaine de la culture (art, design, architecture)

62 formations doctorales

RÉPARTITION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE PAR DOMAINE



VAGUE A

LE CALENDRIER DE LA VAGUE

CALENDRIER GÉNÉRAL (1)

OCTOBRE 2024

24 OCTOBRE
2024

NOVEMBRE -
DÉCEMBRE
2024

JANVIER – FÉVRIER 2025

NOVEMBRE 2024 -
JANVIER 2025



**Publication des
documents de
la vague A**

**Réunion de
lancement**

**Rencontres
stratégiques
et ateliers
thématiques**

**Rencontres
autour de
l'évaluation des
entités de
recherche et
des formations**

**Rencontres
opérationnelles**

CALENDRIER GÉNÉRAL (2)

30 MAI 2025



**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des entités de
recherche**

16 JUIN
2025



**Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
des formations et
des
établissements**

SEPTEMBRE 2025
- MAI 2026



**Visites des
établissements
et entretiens
d'évaluation des
entités de recherche
et des formations**

DÉCEMBRE 2025
- OCTOBRE 2026



**Publication
des rapports**

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

PÉRIODES DE RÉFÉRENCE DE L'AUTOÉVALUATION :

- **Bilan** : 2019-2020 à 2023-2024
- **Projet** : 2027-2028 à 2031-2032

1^{ER} ET 2^E CYCLE : UNE ÉVALUATION EXTERNE EN 2 PHASES SUCCESSIVES :

- **Phase bilan** : juillet 2025 - janvier 2026
- **Phase projet** (en vue de l'accréditation) : avril-juin 2026

3^E CYCLE : UNE ÉVALUATION EXTERNE EN 1 PHASE UNIQUE

- **Phase conjointe bilan et projet** (en vue de l'accréditation) : juillet 2025-février 2026
- **Réponse aux recommandations du Hcéres** en vue de l'accréditation : 1^{er} avril 2026



LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

VAGUE A



VAGUE A

LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1

Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats, en vue de leur accréditation.

À travers la définition de critères indispensables à l'accréditation, qui guident l'évaluation des formations, étape préalable et obligatoire à l'accréditation, et la formulation d'avis d'accréditation.

2

Fournir aux établissements des instruments de pilotage de leur stratégie propre, définie en lien avec l'État, dans le cadre de leur dialogue contractuel.

Par une évaluation intégrée, qui apprécie le lien entre la stratégie, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

3

Répondre aux attentes de l'État de disposer, sur les formations, de diagnostics clairs appuyés sur des données robustes, quant à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des orientations politiques nationales.

Par une évaluation appuyée sur des données objectivables, appréciées sur la base d'ordres de grandeur nationaux.

L'ÉVALUATION, UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE PRÉALABLE À L'ACCRÉDITATION

L'évaluation est un préalable obligatoire à l'accréditation (L. 114-3 1 du code de la Recherche et L.613-1 du code de l'Éducation).

Le cadre de l'accréditation :

- **Loi ESR de juillet 2013** : Les établissements sont accrédités pour une offre de formation (ce n'est plus une habilitation formation par formation).
- **Arrêté du 26 août 2022 sur le doctorat** : L'établissement est accrédité pour le doctorat dans le périmètre d'une école doctorale.
- **Arrêté du 20 Janvier 2020** relatif aux modalités des grades universitaires de licence et de master : définition des critères d'accréditation.
- **Un arrêté d'accréditation pour un établissement** précise la liste des formations pour lesquelles l'établissement est autorisé à délivrer le diplôme.

Le MESR et le ministère de la Culture s'appuient sur les avis du Hcéres pour accréditer les formations d'un établissement.

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (1)

Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des formations (exigence forte sur sa qualité).

Une évaluation inscrite dans le cadre réglementaire régissant les formations et l'ESR.

Une évaluation fondée sur l'autonomie et la responsabilité des établissements, respectueuse de leurs grands choix.

Une évaluation collégiale, menée par les pairs, dans le respect de la neutralité et de la prévention des conflits d'intérêt.

Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (recueil des erreurs factuelles, observations sur les appréciations du comité d'experts).

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION (2)

L'autoévaluation (« évaluation interne »)

- **Réflexion critique et objectivée** sur les activités déployées pendant la période de référence.
- **Processus périodique** pour les évalués.
- **Processus qui mobilise les acteurs** internes de l'établissement.

« L'évaluation externe » par les pairs

- **Des experts issus de la communauté de l'ESR** avec une expérience de la **gouvernance/du pilotage des formations**.
- **Des comités de 8 à 30 membres**, selon les établissements, responsables du contenu des **rapports signés par leur présidence et co-signés par la Présidence du Hcéres** qui en est co-responsable.

LIVRABLES DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Le département d'évaluation des formations produit et transmet aux établissements et aux tutelles (MESR, Culture) en vue de l'accréditation :

1

Des rapports d'évaluation du bilan de chaque formation (1^{er}, 2^e, 3^e cycle) incluant un avis provisoire d'accréditation pour chaque formation du 1^{er} et du 2^e cycle.

2

Des rapports d'évaluation du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle (lorsque le nombre de formations le justifie), transmis aussi au comité d'évaluation institutionnelle.

3

Des avis d'accréditation définitifs pour chaque formation du 1^{er} et du 2^e cycle en demande d'accréditation.

VAGUE A

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Quatre périmètres différents en fonction des objets qui relèvent de la compétence du Hcéres :

- 1. Universités (dont EPE et grands établissements) :** évaluation de l'établissement, des formations LMD et des unités de recherche.
- 2. Grandes écoles** (ex. écoles ingénieurs) : évaluation de l'établissement, d'une partie des formations (L, LP, M) et des entités de recherche (tutelle principale ou secondaire).
- 3. Écoles du domaine de la culture** (art et design, architecture et paysage) : évaluation de l'établissement, des formations, de l'activité de recherche et, le cas échéant, des entités de recherche auxquelles elles participent.
- 4. Autres types d'établissements** (ex. EESPIG etc.) : évaluation de l'établissement et, le cas échéant, de ses formations LMD relevant du périmètre du Hcéres (DEF), et de leur(s) unité(s) de recherche.

L'évaluation intégrée concerne principalement les types 1, 2 et 3.

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Objectif : produire une appréciation de la politique d'un établissement articulant les rapports entre :

- **sa stratégie,**
- **le pilotage de ses moyens et de ses actions,**
- **l'impact de ceux-ci sur les activités et les résultats** dans les « briques de bases » (formations et entités de recherche).

Principes directeurs internes au Hcéres :

- **Une mise en commun des compétences entre les 3 départements** (DEE, DEF, DER) pour objectiver les liens entre les différentes stratégies et activités évaluées,
- **Une mise en œuvre conjointe** entre ces 3 départements.

Principes directeurs dans les relations avec les établissements :

- **Un dialogue renforcé avec les établissements** dans la phase d'autoévaluation,
- **Un recueil des attentes et des modulations éventuelles** du processus et du référentiel.

UNE ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉTABLISSEMENTS EN TROIS PHASES

1

Phase à « grain fin » :

- Évaluation des formations de l'établissement,
- Évaluation des entités de recherche.

2

Phase de consolidation :

- Production des rapports d'évaluation sur les trois cycles de formation,
- Synthèse de l'évaluation des entités de recherche de l'établissement.

3

Phase d'évaluation institutionnelle au vu des résultats des évaluations précédentes :

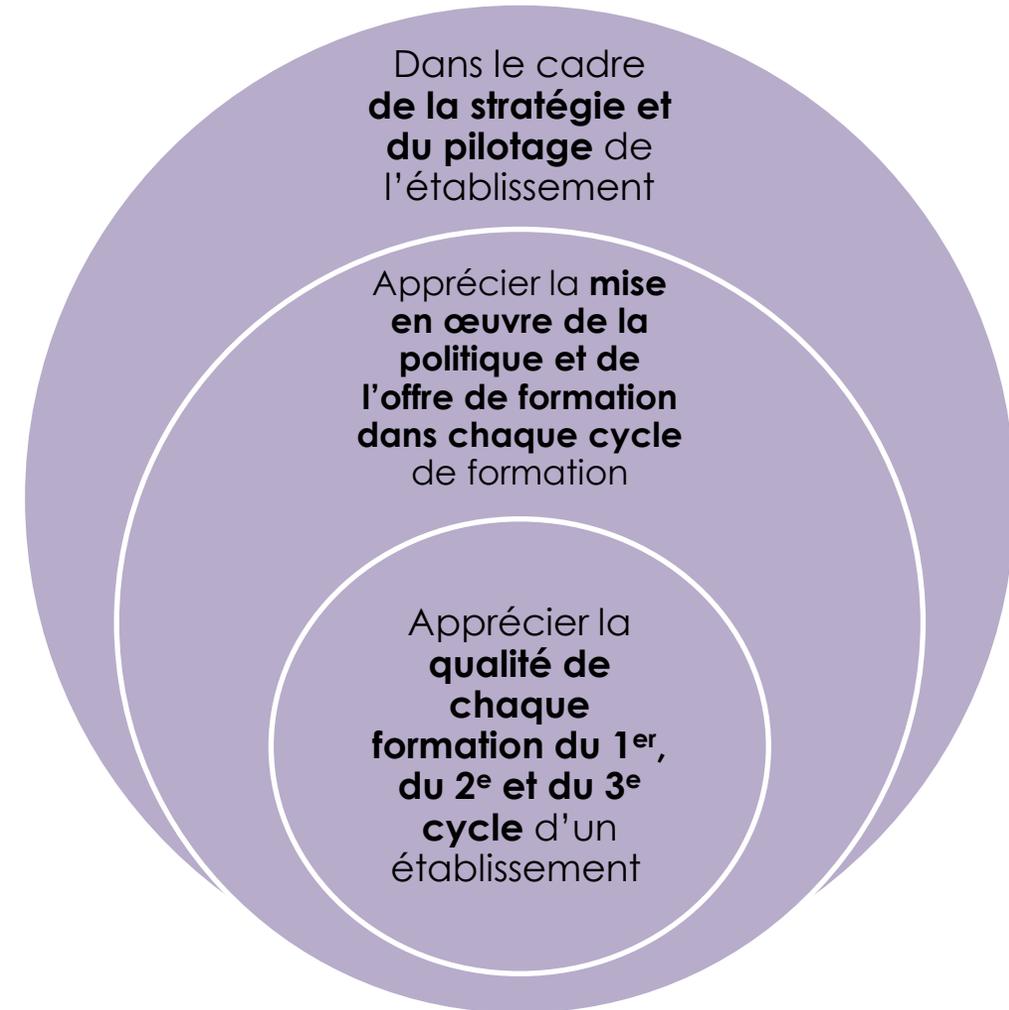
- Évaluation des objectifs stratégiques poursuivis par l'établissement au vu des moyens mobilisés et des résultats obtenus,
- Évaluation de sa capacité à en suivre le déploiement.

UNE ÉVALUATION DES FORMATIONS ARTICULÉE À L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

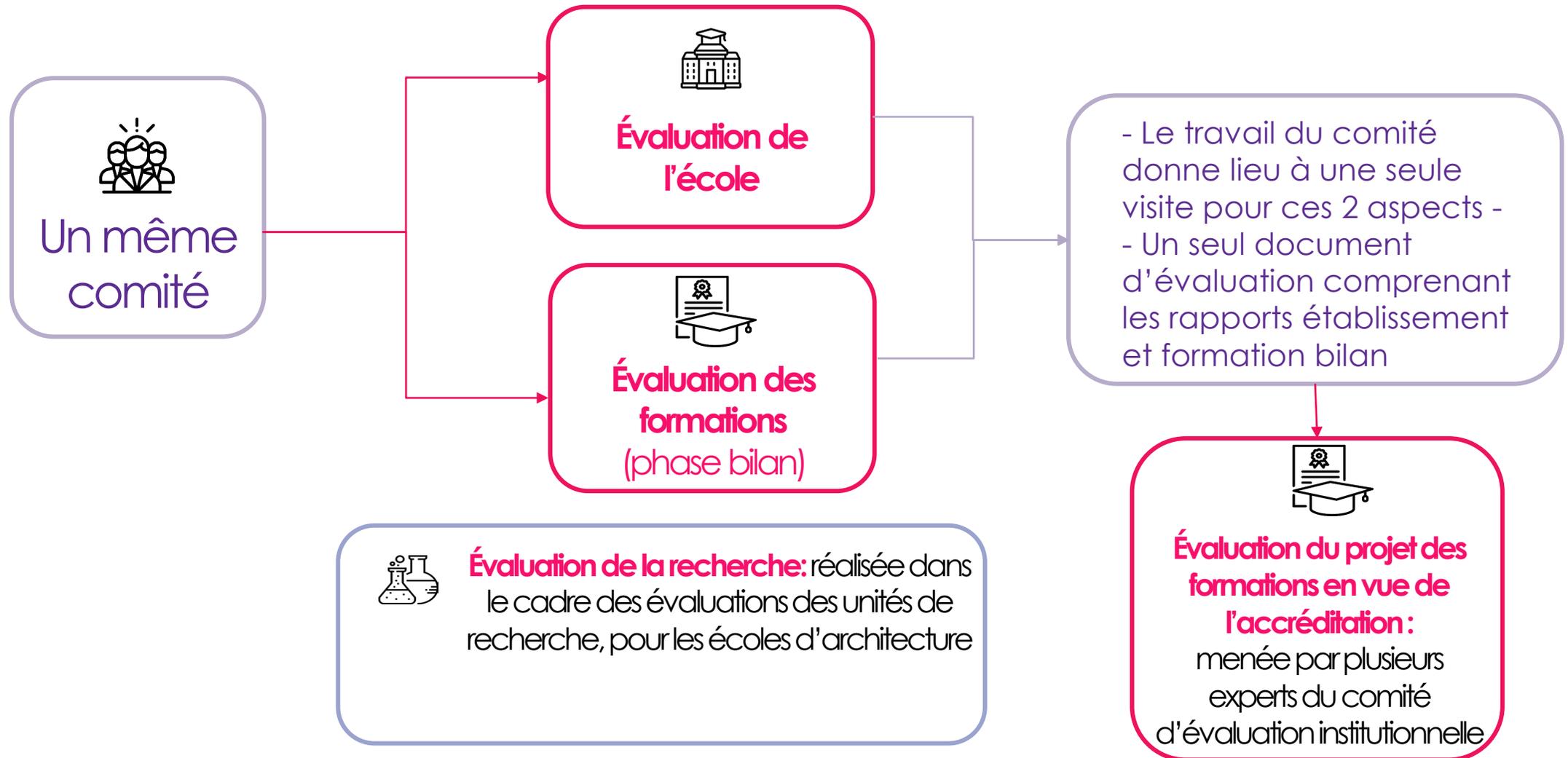
Une évaluation du lien stratégie-moyens-résultats de l'établissement (politique de la formation) et des formations

par l'analyse de la **déclinaison de la politique de formation** de l'établissement :

- par cycle,
- par formation.



ÉVALUATION INTÉGRÉE DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE





LES RÉFÉRENTIELS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

VAGUE A



VAGUE A

LE RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Un référentiel **commun** aux différents types d'établissement et **modulable**, qui prend en compte les **spécificités des établissements**, organisé en **3 domaines** et **18 références**.

Domaine 1

Le pilotage stratégique et opérationnel
(9 réf., 60 critères)

Domaine 2

La politique de recherche, d'innovation, d'inscription de la science dans la société
(4 réf. 36 critères)

Domaine 3

La politique de formation, de vie étudiante et vie de campus
(5 réf., 49 critères)

SCHÉMA DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE



DOMAINE 1 : Pilotage stratégique et opérationnel

DOMAINE 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

DOMAINE 3 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus



Rapport par cycle de formation (si le nombre de formations est suffisant) ou rapports formations



Synthèse d'évaluation des unités de recherche

VAGUE A

LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS (1)

Des référentiels construits en miroir avec le référentiel de l'évaluation des établissements (domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus ») pour permettre d'apprécier, de manière intégrée :

- La déclinaison de la politique d'établissement dans les formations,
- La manière dont les formations se saisissent de la politique de l'établissement et développent leurs propres initiatives.

Des référentiels établissement et formations mis en cohérence avec le référentiel national qualité (Qualiopi) pour permettre la certification qualité des établissements de l'ESR sur la base de l'évaluation par le Hcéres.

Des référentiels qui permettent une évaluation qui s'opère au niveau accrédité :

- **Mention** : DEUST, L, LP, BUT (spécialité), M,
- **Diplôme accrédité** : DFA, DFG, diplôme d'État, capacité, certificat, DEEA, DEA,
- **Doctorat** : formation doctorale dans le périmètre d'une école doctorale.



RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS (2)

- Un « socle commun » aux 3 cycles de formation,
- Trois référentiels tenant compte des spécificités des cycles de formation :

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle

DEUST, L, LP, BUT, M,
Formations de santé,
Grades L et M,
Formations portées par des
écoles culture qui sont
établissements-
composantes d'EPE/ de GE)

Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture

DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DEP, etc.
(portés par des écoles culture
autonomes, hors établissements-
composantes)

Référentiel du 3^e cycle

Formations doctorales dans le
périmètre de chaque ED.

Des **modulations possibles** pour tenir compte des spécificités des formations et des établissements. Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS (3)

Des critères formulés chacun comme un attendu du rapport d'autoévaluation.

Certains critères des référentiels relèvent des critères d'accréditation.

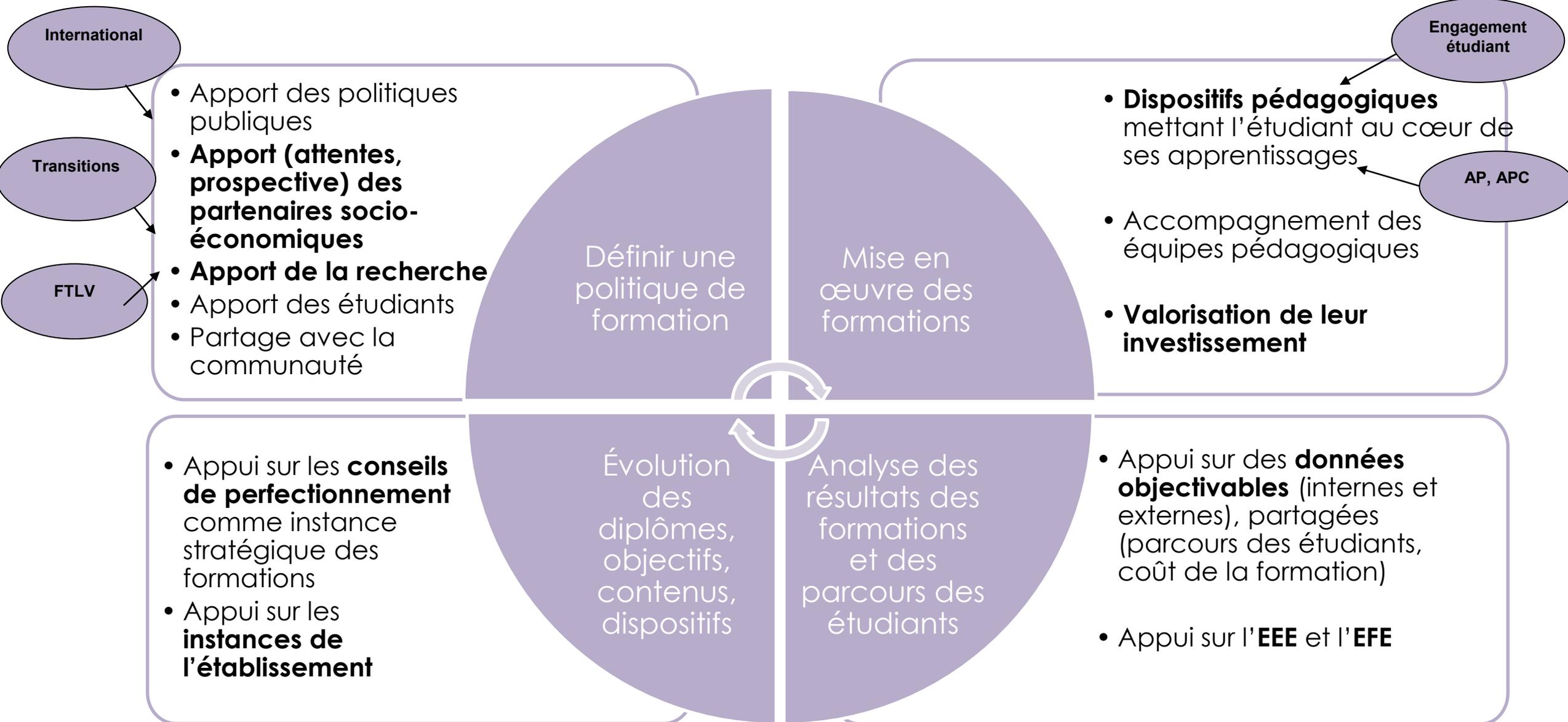
Une actualisation des critères au regard des réformes et des politiques publiques ayant pris de l'importance dans le domaine des formations :

- Pédagogie, formation professionnelle (certification qualité), internationalisation, formation à et par la recherche,
- Transition écologique, intégrité scientifique.

Un accent mis sur :

- Les **actions concrètes** mises en œuvre dans les formations (contenus des formations, dispositifs),
- Les **résultats des parcours** des étudiants/doctorants (de leur recrutement à leur devenir),
- Les **moyens RH et financiers** dont bénéficient les formations.

SCHÉMA VERTUEUX DU PILOTAGE DES FORMATIONS





RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 37 critères :

- La **politique et la caractérisation de la formation** (4 réf., 17 critères).
- L'**organisation pédagogique** de la formation (4 réf., 9 critères).
- Le **parcours des étudiants** (3 réf., 4 critères).
- Le **pilotage et l'amélioration continue** de la formation (2 réf., 7 critères).

RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE FORMATIONS CULTURE

Une version du référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle qui tient compte de la **taille et de l'organisation d'une école d'architecture**

- ❖ Seuls les **références/critères** (11 réf., 17 critères) qui appellent des **spécificités par diplôme** y sont retenus
- ❖ Les **autres références/critères** (2 réf., 20 critères) sont appréciés **dans le cadre de l'évaluation de l'établissement**



RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

- Réf. 1 : **La caractérisation** et la politique **de la formation**.
- Réf. 2: L'ouverture à l'international.
- Réf. 3 : **L'adossement de la formation à la recherche**.
- Réf. 4 : Les relations avec le monde social, économique et culturel et la **préparation à l'insertion professionnelle**.

DOMAINE 2 : LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Réf. 5 : **L'organisation pédagogique de la formation**.
- Réf. 6 : La diversification des pratiques pédagogiques.
- Réf. 7 : **L'ouverture et l'adaptation de la formation à l'international**.
- Réf. 8* : L'ouverture et l'adaptation de la formation aux publics de la formation continue et de l'alternance.

**Réf. non incluse dans le référentiel formations culture*



RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE (3)

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS

- Réf. 9 : **L'attractivité de la formation : recrutement et orientation des étudiants.**
- Réf. 10 : **La performance de la formation : réussite des étudiants.**
- Réf. 11 : **La pertinence de la formation : devenir des étudiants.**

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

- Réf. 12* : **Les ressources** et les dispositifs d'accompagnement et d'incitation de l'équipe pédagogique.
- Réf. 13 : **Les dispositifs d'amélioration continue de la formation.**



CRITÈRES D'ACCREDITATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Critères indispensables de l'accréditation (Arrêté 2020)

- Cohérence de la formation dans son environnement académique (réf. 1),
- Qualité de l'adossement à la recherche de la formation (réf. 3),
- Qualité de la professionnalisation dans la formation (réf. 4),
- Cohérence pédagogique de la formation (réf. 5),
- Qualité de la formation aux compétences linguistiques dans la formation (réf. 7),
- Qualité du recrutement dans la formation (réf. 9),
- Qualité de la réussite (réf. 10),
- Qualité de la poursuite d'études (réf. 11),
- Qualité de l'insertion professionnelle (réf. 11),
- Qualité de l'encadrement de la formation (réf. 3, 4, 12),
- Qualité du processus de l'amélioration continue (réf. 13).

Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE (1)

Un référentiel d'évaluation de la formation doctorale définie et mise en œuvre dans le périmètre de chaque école doctorale :

- **Évaluation de la formation doctorale dans son périmètre complet** : école doctorale, unités de recherche, services d'appui, autres structures (ex. GS).
- **Inscription du doctorat dans la politique de formation de l'établissement** : formation à la recherche, expérience professionnelle du doctorant, encadrement du doctorat, accompagnement des HDR.
- **Inscription du doctorat dans la politique de recherche de l'établissement** : formation par la recherche, participation des doctorants à la vie et à la production scientifique de l'établissement.
- **Inscription du doctorat dans la politique partenariale de l'établissement** : internationalisation du doctorat, inscription dans la politique de site.

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 14 références, 52 critères :

- **La politique de la formation doctorale** menée dans le périmètre de l'école doctorale (5 réf., 23 critères).
- **Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement** des doctorants et des candidats à l'HDR (4 réf., 17 critères).
- **Le parcours des doctorants** (3 réf., 5 critères).
- **Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale** (2 réf., 7 critères).



RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE (2)

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION DOCTORALE MENÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE

- Réf. 1 : **La politique de la formation doctorale.**
- Réf. 2 : La structuration de la formation doctorale dans l'établissement et/ou le site.
- Réf. 3 : L'ouverture à l'international.
- Réf. 4 : **L'adossement de la formation doctorale à la recherche.**
- Réf. 5 : Les relations avec le monde socio-économique et la **préparation à la poursuite de carrière.**

DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS

- Réf. 6 : L'organisation de la formation doctorale.
- Réf. 7 : **Les conditions de recrutement des doctorants** et des candidats à l'HDR.
- Réf. 8 : **La qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des doctorants** et des candidats à l'HDR.
- Réf. 9 : L'ouverture de la formation doctorale à l'international.



RÉFÉRENTIEL DU 3^E CYCLE (3)

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES DOCTORANTS

- Réf. 10 : **L'attractivité de la formation doctorale.**
- Réf. 11 : **La performance de la formation doctorale.**
- Réf. 12 : **La pertinence de la formation doctorale.**

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION DOCTORALE

- Réf. 13 : **Les ressources de la formation doctorale** et les dispositifs d'accompagnement et d'incitation des encadrants.
- Réf. 14 : **Les dispositifs d'amélioration continue de la formation doctorale.**



CRITÈRES D'ACCREDITATION DU 3^E CYCLE

Critères indispensables de l'accréditation (Arrêté 2022)

- Cohérence de la formation dans son environnement académique (réf. 1),
- Qualité de l'adossement à la recherche de la formation (réf. 4),
- Qualité de la professionnalisation dans la formation (réf. 5),
- Qualité du recrutement dans la formation (réf. 7, 10),
- Qualité du suivi des doctorants (réf. 8, 11),
- Qualité de la poursuite de carrière (réf. 12),
- Qualité de l'encadrement de la formation (réf. 4, 5, 13),
- Qualité du processus de l'amélioration continue (réf. 14).

Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)



MODULATION DES CRITÈRES

Une évaluation utile et adaptée aux formations **qui intègre au mieux leurs spécificités et les modulations qu'elles appellent.**

Critères **sans objet** car ils ne concernent pas toutes les formations ou l'établissement.

Critères **pouvant faire l'objet d'un focus** parce qu'ils ont un intérêt stratégique particulier pour les formations.

Critères **adaptés à la nature des formations**, précisés dans *Repères pour l'autoévaluation des formations.*



LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

VAGUE A



ATTENDUS DE L'AUTOÉVALUATION

La formation mène une réflexion critique, étayée par des données et des exemples sur :

D1

Sa politique en lien avec la stratégie formation de l'établissement.

D2

Les méthodes, les contenus et l'organisation de la formation, comme traduction des axes de sa politique.

D3

Les résultats de cette politique, tels qu'ils se traduisent dans les parcours de ses étudiants/doctorants.

D4

Le pilotage mis en œuvre en faveur de cette politique et de l'amélioration continue pour les étudiants/doctorants.

MODALITÉS DE L'AUTOÉVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation externe du bilan des formations (dont la liste a été validée par l'établissement) s'appuie sur les dossiers d'autoévaluation des formations et de l'établissement :



L'autoévaluation de chaque formation, fondée sur les référentiels d'évaluation des formations du Hcéres et incluant :



Une analyse des références et des critères, fondée sur des éléments de preuve systématique : données qualitatives, données quantitatives, analyse SWOT, documents ayant valeur de preuve en nombre réduit,



Un auto-positionnement de la formation sur chaque critère du référentiel (échelle de 1 à 5, niveaux définis).



L'autoévaluation de la politique de formation menée dans le cadre de l'autoévaluation institutionnelle (fondée sur le domaine « Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus » du référentiel d'évaluation des établissements).

COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION



DAE Formations 1^{er} et 2^e cycle :

un **document unique** rassemblant les données qualitatives et quantitatives (fichier Excel),

- **Trois trames** suivant le référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle : 1^{er} cycle (**DAE 11**), 2^e cycle (**DAE 21**), 2^e cycle en 5 ans (**DAE 22** : ENS, IEP, Orthophonie)
- **Trames en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données et analyse

DAE Formations 1^{er} et 2^e cycle des écoles autonomes du domaine de la culture (architecture)

un **document rassemblant les données qualitatives** (fichier texte)

- **Une trame** suivant le référentiel des formations des écoles du domaine de la culture (**DAE 01**)
- un **tableau de données** quantitatives et d'auto-positionnement (fichier Excel)
- **Une trame en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données (**DAE 02**)

DAE 3^e cycle

un **document rassemblant les données qualitatives** (fichier texte)

- **Une trame** suivant le référentiel du 3^e cycle (**DAE 31**)
- un **tableau de données** quantitatives et d'auto-positionnement (fichier Excel)
- **Une trame en trois onglets** : Présentation, Données de caractérisation, Données (**DAE 32**)
 - **Un tableau des formations doctorales évaluées et en demande d'accréditation** (**DAE 33**)

COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION (2)

Le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation suppose des réponses individualisées à chaque référence, qui prennent en compte les divers critères de celle-ci.



La réflexion critique, l'analyse des données qualitatives et quantitatives sur l'équipe de formation et le programme de la formation sont menées à l'échelle du **diplôme accrédité**.

Une déclinaison de certaines données relatives aux parcours des étudiants et des doctorants est attendue à un grain plus fin, lorsqu'il existe :

- * Au niveau du parcours diplômant pour les mentions des diplômes du 1^{er} et du 2^e cycle,
- * Au niveau des domaines scientifiques pour le 3^e cycle.

CAS PARTICULIERS DANS L'AUTOÉVALUATION (1)

Formations des établissements-composantes hors LMD (Diplôme d'IEP, DEEA, DEA) :

- Formations évaluées dans le cadre de l'offre de formation de l'établissement et valorisées dans les rapports cycle concernés.
- L'autoévaluation se fait à travers le DAE 22.

Co-accréditations :

Lorsqu'une formation est co-accréditée, un seul DAE est déposé par l'établissement déposant et inclut tous les parcours, toutes les données et les analyses de tous les établissements co-accrédités.

Doubles diplômes (entre 2 mentions) :

Évaluation de chaque mention accréditée séparément, le double diplôme étant considéré comme un parcours dans un ou dans les 2 DAE.

BUT :

Évaluation du BUT (et pas des DUT et des LP qui les ont intégrés) pendant les trois ans de mise en place (BUT1 : les 3 années; BUT2 : 22-23 et 23-24, BUT3 : 23-24 uniquement).

CAS PARTICULIERS DANS L'AUTOÉVALUATION (2)

Accès aux études de santé :

- Evaluation du dispositif dans le cadre des diplômes accrédités : PASS dans le DAE du DFG qui le porte et parcours L.AS dans les DAE des licences porteuses.
- Données sur les flux entre les formations PASS et L.AS en DFG2, PASS > L.AS).

Formations organisées en portails (ex. L1) / en troncs communs (ex. M en Y ou en W)

- Lorsque des formations sont organisées en portail, l'année ou les deux années du portail sont considérées comme un parcours de la formation (à comptabiliser comme un parcours diplômant pour les années concernées).
- Lorsqu'une formation inclut un tronc commun débouchant sur des parcours diplômant débutant en 2^e année (ex. BUT 1, M1), la 1^{re} année commune est considérée comme un parcours de la formation (à comptabiliser comme un parcours diplômant pour les années concernées).



TYPOLOGIE DES AVIS D'ACCRÉDITATION

Une évaluation du projet (ou pas) de certaines formations selon la nature de l'avis d'accréditation et le projet de formation

Typologie des avis d'accréditation	Phase projet
Si la formation peut être accréditée :	
Avis favorable Avis favorable avec recommandations	Dépôt fiche-projet uniquement si projet de restructuration au niveau du diplôme accrédité (mention)
Si la formation ne peut pas être accréditée :	
Avis défavorable	Dépôt fiche-projet
Si le comité manque d'éléments à la fin du processus :	
Avis réservé	Dépôt fiche-projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE FORMATIONS (1)



Une évaluation allégée du projet de formations en vue de l'accréditation

Une évaluation du projet d'une formation (le cas échéant) centrée sur :

- **les nouveautés et les évolutions dans les 4 domaines du référentiel,** prévues pour la prochaine accréditation,
- la réponse aux **recommandations du Hcéres.**

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET DE FORMATIONS (2)

Une évaluation allégée du projet de formations en vue de l'accréditation



- Un **tableau de l'offre de formation en demande d'accréditation (DA 01)**,
- Une **fiche-projet (DA 02) pour certaines catégories de formations en demande d'accréditation seulement** :
 - Création ex-nihilo,
 - Création à partir d'une restructuration du diplôme accrédité (changement d'intitulé, fusion, scission),
 - Renouvellement d'accréditation sans évaluation du bilan,
 - Renouvellement du bilan après un avis défavorable ou réservé.

*Pas de dépôt d'une fiche-projet lorsque l'avis est favorable / favorable avec recommandation(s) et que les modifications sont internes au diplôme (maquette, parcours, etc.).

*Pas de dépôt auprès du Hcéres d'un dossier d'accréditation / d'un projet de l'offre de l'établissement.



RAPPORTS D'ÉVALUATION

Phase bilan

Des rapports d'évaluation du bilan de chaque formation et de chaque cycle mettant en exergue, à partir de l'analyse des références du référentiel, ses résultats étayés et contextualisés.

- Des rapports d'évaluation de chaque formation de l'établissement incluant un avis provisoire du Hcéres en vue de l'accréditation.
- Des rapports d'évaluation de chaque cycle de formation si le nombre de formations le justifie :
 - Un rapport du 1^{er} cycle (si nb de formations > 10),
 - Un rapport du 2^e cycle (si nb de formations > 10)
 - Un rapport du 3^e cycle à l'échelle de l'établissement ou du site (si nb de formations doctorales > 3)

Phase projet

Les avis définitifs du Hcéres en vue de l'accréditation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle (avec une présentation de l'évolution de l'offre de formation).

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un processus d'évaluation du 1^{er} et du 2^e cycle organisé en deux phases :

Universités et écoles d'ingénieur :

Phase bilan (juin à février) :

- Étude des dossiers d'autoévaluation
- Entretiens à distance :
 - * responsables du pilotage politique et administratif des formations
 - * responsables d'un échantillon de formations, organisé par panels

Phase projet (avril à juin) :

- Étude des fiches-projets de certaines formations
- Entretiens à distance :
 - *responsables de formations (non évaluées en bilan, ayant reçu un avis défavorable ou réservé)

Écoles d'architecture :

Phase bilan (septembre à février) :

- Étude des dossiers d'autoévaluation
- Entretiens dans le cadre de la visite de l'évaluation institutionnelle

Phase projet (avril à juin, le cas échéant) :

- Étude des fiches-projets des formations

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU 3^E CYCLE

Un processus d'évaluation du 3^e cycle, organisé en une seule phase :

Phase conjointe bilan et projet (juin à février) :

- étude des dossiers d'autoévaluation
- entretiens sur site :
 - *responsables du pilotage politique et administratif de la formation doctorale,
 - *responsables de la formation doctorale,
 - *panel de doctorants inscrits dans chaque ED.



COMITÉS D'EXPERTS

Une organisation des comités d'évaluation cohérente avec l'évaluation intégrée :

Pour le 1^{er} et 2^e cycle : Un comité 1^{er} et 2^e cycle ou deux comités séparés 1^{er} / 2^e cycle (pour chaque établissement) en fonction du nombre de formations,

Pour le 3^e cycle : Un comité à l'échelle de l'établissement ou du site.

* Évaluation des formations portées par les écoles par le(s) comité(s) d'une université du site

* Évaluation des formations portées par les écoles d'architecture autonomes par le comité d'évaluation institutionnelle.

L'établissement est accompagné par un binôme de conseiller scientifique référent et de chargé de projet qui :

- est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
- suit la totalité des comités de l'établissement, sauf exception liée à la taille de l'établissement,
- est responsable de la cohérence de l'évaluation des formations et des cycles,
- est le référent des deux autres départements (DEE et DER) pour l'évaluation intégrée.

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE (2025-2026)

Étapes de l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle

Dépôt des dossiers
d'autoévaluation
Au plus tard
16 juin 2025

Entretiens
2^e quinzaine d'octobre
2025

Envoi des rapports
bilan provisoires
2^e quinzaine de janvier
2026

Retour des
observations
2^e quinzaine de février
2026

Étapes de l'évaluation du projet de formations du 1^{er} et du 2^e cycle en vue de l'accréditation

Dépôt du projet de
formations
Au plus tard
1^{er} avril 2026

Envoi des avis
d'accréditation
provisoires
1^{re} quinzaine de
mai 2026

Entretiens
2^e quinzaine
de mai 2026

Envoi des avis
d'accréditation
définitifs à
l'établissement
1^{re} quinzaine de
juin 2026

Envoi des avis
d'accréditation
à la DGESIP
2^e quinzaine de
juin 2026

Entrée en
vigueur de
l'accréditation
1^{er} septembre
2027

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE (2025-2026)

Étapes de l'évaluation du bilan et du projet des formations du 3^e cycle



Étapes en vue de l'accréditation 3^e cycle



CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU DOMAINE CULTURE (2025-2026)

Étapes de l'évaluation du projet de formations des écoles d'architecture
en vue de l'accréditation



RESSOURCES POUR L'AUTOÉVALUATION

Outre les référentiels, un certain nombre de **documents** sont publiés sur le **site du Hcéres, pour accompagner** au mieux les établissements **dans l'évaluation du bilan et du projet des formations** :

- [Processus d'évaluation des formations](#),
- [Repères pour l'autoévaluation des formations](#) (incluant le **glossaire** de l'évaluation des formations),
- [Liste de documents pour l'évaluation des formations](#).

Phase bilan :

- **Trames des dossiers d'autoévaluation** :
 - 1^{er} cycle : DAE 11, 2^e cycle : DAE 21, DAE 22,
 - Formations culture : DAE 01, DAE 02
 - 3^e cycle : DAE 31, DAE 32, DAE 33.

Phase projet :

- **Trame du tableau de l'offre de formation** en demande d'accréditation (DA 01),
- **Trames des fiches-projets des formations** (DA 02).

CONTACTS

Lynne FRANJIÉ, Directrice du département d'évaluation des formations.

Éric BOUTOUYRIE, Chef du département d'évaluation des formations.

Contact : dir.formations@hceres.fr

Mailys TRUBERT, chargée de projet coordinatrice du 1^{er} et du 2^e cycle,

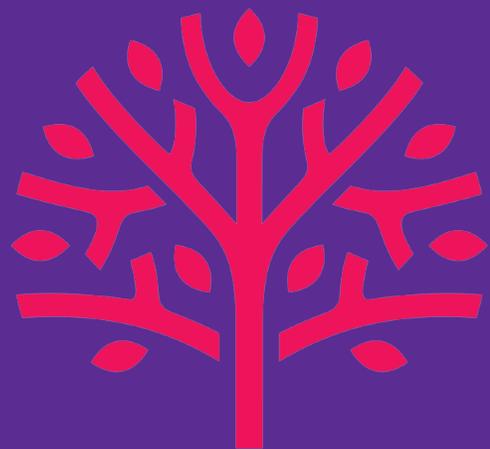
Contact : formations@hceres.fr

Gaëlle DEQUIREZ, chargée de projet coordinatrice des formations des écoles culture,

Contact : formations-culture@hceres.fr

Myriam MOUVAGHA, chargée de projet coordinatrice du 3^e cycle,

Contact : formations-doctorales@hceres.fr



[hceres.com](https://www.hceres.com)

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcères](https://www.youtube.com/Hceres)